Image not found or type unknown

Répartition des dettes et emprunts

Par **akono33**, le **17/02/2015** à **15:33**

Bonjour,
Je cherche a savoir comment s'effectue la répartition des emprunts , dettes lors d'un divorce. Celle -ci s'effectue telle dès l'ordonnance de non conciliation ? L'ensemble de mes prélèvements s'effectuent sur le compte joint où seul mon salaire est versé. Mon conjoint ne veux pas entendre parler de répartition des charges. Quelles sont mes possibilités , recours. Il y a t'il une jurisprudence sur le sujet , avez vous déjà un vécu , une expérience à me faire partager. Je suis un peu désespéré, je n'arrive plus à faire face seul aux charges (mon conjoint à déjà quitté le domicile conjugal) .

Merci de vos réponses

Par **fanny10**, le **02/08/2015** à **08:42**

bonjour avez vous obtenu des réponses,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés